



# Centre de tri des collectes sélectives à Nanterre

Communiqué

27 octobre 2004

## Tri des collectes sélectives de déchets ménagers

# Le 3<sup>ème</sup> Centre de tri du SYCTOM ouvre à Nanterre

*François Dagnaud, Président du SYCTOM, inaugure officiellement le centre  
mercredi 27 octobre en présence de :*

*Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable,  
Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,  
Nicolas Sarkozy, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine,  
Patrick Jarry, Maire de Nanterre,  
Michèle Pappalardo, Présidente de l'Ademe,  
Jacques Gautier, Président du SYELOM des Hauts-de-Seine,  
Henri Proglia, Président Directeur Général de Veolia Environnement*

- Le tri pour le recyclage matière
- Des innovations : pour l'environnement et pour l'amélioration des conditions de travail

Pour répondre à la montée en puissance des collectes sélectives d'emballages ménagers au sein de ses communes adhérentes, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne inaugure un nouveau centre de tri à Nanterre. Il représente un investissement global de 22 M€ et emploie près de 80 personnes.

D'une capacité annuelle de 40 000 tonnes à terme, 30 000 dès maintenant, il reçoit les collectes sélectives d'environ 1 million d'habitants des communes de l'ouest parisien (92, Paris 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, une partie du 7<sup>ème</sup>).

Dans le centre de tri, les produits sont triés par type de matériau. Les emballages cartons, les plastiques, l'acier, l'aluminium, les journaux-magazines, y sont conditionnés. Puis ils partent vers leur filière de recyclage avant d'être transformés en de nouveaux produits.

Fidèle à sa stratégie de haute qualité environnementale, le SYCTOM a voulu que le centre de tri bénéficie d'innovations et des meilleures techniques disponibles : mise en place de capteurs solaires, utilisation d'un nouveau carrelage fait à partir de mâchefers issus de l'incinération des déchets ménagers, important travail de recherche sur l'ergonomie des poste de travail des salariés.

La société Generis, exploitant du centre, met en oeuvre le volet social initié par le Syndicat et inscrit dans la charte de qualité environnementale signée en 2003 avec la ville de Nanterre : il s'agit de créer un emploi stable à des personnes en situation d'insertion professionnelle, en collaboration avec les partenaires locaux.

Ce centre concrétise une fois de plus les objectifs de développement durable que s'est fixé le SYCTOM de l'Agglomération parisienne.

Le SYCTOM regroupe 89 communes de la région parisienne qui représentent près de 5,5 millions d'habitants. Aujourd'hui, tous les habitants de ces communes peuvent trier les déchets ménagers recyclables et les déposer dans des bacs adaptés.

**Plus d'information** sur le SYCTOM : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

**Photos couleur** consultables sur le site. Votre choix effectué, merci de joindre la mission communication du SYCTOM aux n° 01 40 13 17 06 ou 01 40 13 17 40, ou par mail à [cecilejean@sytom-paris.fr](mailto:cecilejean@sytom-paris.fr) pour les recevoir.

**Centre de tri du SYCTOM de l'Agglomération parisienne : 16 rue Lavoisier à NANTERRE - ☎ : 01 41 37 60 40 - Fax : 01 46 95 15 53**



SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

35, boulevard Sébastopol - 75001 Paris

Tél : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47

E.mail : [syctom@syctom-paris.fr](mailto:syctom@syctom-paris.fr)

Site web : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Service presse : Martine Cartier

Tél : 01 39 27 19 11

Fax : 01 39 70 72 68

Mel : [martine.cartier@wanadoo.fr](mailto:martine.cartier@wanadoo.fr)

16 rue d'Eancourt

78510 Triel sur Seine

## Dossier de presse

## Sommaire

### **SYCTOM : 3<sup>ème</sup> centre de tri de collectes sélectives à Nanterre**

<b>1 - Un centre de tri de haute qualité environnementale</b>	<b>2</b>
- investissement et calendrier	3
<b>2 - Des innovations en faveur de l'environnement</b>	<b>4</b>
- Charte de qualité environnementale et développement durable	
- Choix des matériaux, gestion de l'énergie, solaire	
- Innovation : le Ceramiom®	5
- Information du public et transport alternatif	
- Chantier exemplaire	6
<b>3 - Insertion sociale et amélioration des conditions de travail</b>	<b>7</b>
- Insertion professionnelle : l'exploitant et les partenaires locaux	
- Amélioration des postes de travail (ergonomie, air, bruit,)	8
<b>4 - Comment fonctionne le centre de tri ?</b>	<b>9</b>
<b>5 - Que deviennent les matériaux triés ?</b>	<b>10</b>
<b>6 - Quelques chiffres</b>	<b>11</b>
<b><u>Annexes</u></b>	
- Prestataires et marchés	12
- Fiche SYCTOM	
- Schéma du process	
- Carte du bassin versant des collectes sélectives	

27/10/2004

# Le 3<sup>ème</sup> Centre de tri des collectes sélectives du SYCTOM de l'Agglomération parisienne est à Nanterre

## 1 - Un centre de tri de haute qualité environnementale

Pour traiter la montée en puissance des collectes sélectives en région parisienne, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a construit un nouveau centre de tri à Nanterre. Troisième centre de tri du SYCTOM, il concrétise les valeurs de qualité environnementale recherchées par le Syndicat sur toutes ses nouvelles constructions.

Il traitera à terme annuellement 40 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives d'emballages ménagers : cartons, plastiques, aciers, aluminium, journaux-magazines et papiers de bureau.

Il comprend 3 lignes de tri multimatériaux de 10 000 tonnes/an chacune. Cette capacité pourra être complétée par une ligne de tri de journaux ou de papiers bureau d'une capacité de 10 000 tonnes/an.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a souhaité que ce nouveau centre bénéficie des techniques les plus récentes en matière de qualité environnementale. Il a lancé un concours international d'architecture qui intégrait ce concept HQE - Haute Qualité Environnementale - et qui a permis de nombreuses innovations.

Soucieux de l'excellente intégration paysagère de ses centres dans des zones urbanisées, le SYCTOM a retenu le projet de l'équipe Daquin et Ferrière qui comprend un jardin paysager planté d'essences représentatives du milieu semi-humide local conçu par la paysagiste Hélène Saudecerre.

## Investissement

Le centre de tri de Nanterre représente un investissement global de 22 millions d'euros.

Il a bénéficié de subventions de la Région Ile-de-France pour 2,3 millions, du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour 460 000 euros, de l'Ademe pour 316 000 euros et de la CRAMI F pour 30 000 euros.

## Calendrier

**Octobre 1998 :** le comité du SYCTOM décide de créer un nouveau centre de tri des collectes sélectives

**Juin 2000 :** après un concours public international, le comité du Syctom choisit le projet architectural

**Automne 2001 :** enquête publique et avis favorable du commissaire-enquêteur

**Juin 2002 :** obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter

**Octobre 2002 :** début des travaux

**Mai 2003 :** signature de la Charte de Qualité Environnementale entre le Syctom de l'Agglomération parisienne et la Ville de Nanterre

**Juin 2004 :** mise en service industrielle du centre

**Octobre 2004 :** inauguration officielle

## 2 - Des innovations en faveur de l'environnement

Ce centre de tri de haute qualité environnementale s'inscrit dans la démarche de développement durable du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

**Une charte de qualité environnementale** a en effet été signée dès le 14 mai 2003 entre le SYCTOM et la Mairie de Nanterre afin de formaliser les engagements du SYCTOM à ce sujet.

Le Centre de tri a été conçu pour favoriser la mise en œuvre de **technologies** très performantes au service de l'environnement. Pour cela, plusieurs critères ont été appliqués :

- un choix raisonné des procédés et des produits de construction,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en place de capteurs solaires,
- un cadre de travail confortable et plus agréable pour les salariés.

Les **matériaux** qui le composent ont été choisis en fonction de critères environnementaux : recyclabilité lors de la déconstruction, meilleure isolation phonique, esthétique naturelle.

### **La juste utilisation de l'énergie avec une Gestion Technique du Bâtiment poussée**

Un système informatique de gestion technique du bâtiment (GTB) totalement centralisé permet de commander depuis la salle de contrôle la totalité des équipements d'accès et de surveillance, la pesée, mais aussi l'éclairage, la ventilation, l'état de fonctionnement des armoires électriques, l'arrosage, et de régler ainsi le plus finement possible l'utilisation minimale de l'énergie.

### **Energie solaire**

Le SYCTOM a mis en œuvre une installation de récupération d'énergie solaire. Des capteurs solaires couvrent environ 50 % des besoins en eau chaude sanitaire, évitant d'autant la consommation électrique.

## **Un nouveau matériau créé à partir des mâchefers : le Ceramiom®**

La société Yprema a initié ce projet d'étude en 1999. Il s'agissait de tester la faisabilité de réalisation de céramique à base de mâchefers d'incinération de déchets ménagers en mélange avec d'autres matières premières.

D'une composition minéralogique très proche du feldspath (silice, alumine) qui entre en majorité dans la composition des carreaux en céramique, le mâchefer a été utilisé en substitution à raison de 15 à 30%.

La phase de pré-industrialisation a permis la fabrication de 200 m<sup>2</sup> en revêtement de sol et de 200 m<sup>2</sup> en revêtements muraux, tel le mur réalisé au centre de tri du SYCTOM à Nanterre.

Mené en partenariat avec la Société Française de Céramique (SFC), avec le concours du CRITT Chimie Environnement, de l'Ademe et la société Longchamp Carreaux de Besançon (25), ce projet a démontré que l'incorporation de mâchefer apporte des gains de productivité non négligeables. Fondant plus facilement que le feldspath, le mâchefer réduit le temps de cuisson et permet un abaissement de la température. Enfin, sa résistance mécanique est meilleure qu'à l'habitude.

## **Une information participative**

Dans le cadre de la charte de qualité environnementale, pendant le chantier et durant l'exploitation du centre, l'information et la participation du public sont prévues.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a souhaité que le centre constitue un outil pédagogique sur le tri des déchets pour le public. Ainsi, l'accueil des visiteurs, les parcours et les lieux d'observation ont été particulièrement soignés par les équipes de conception. Une salle d'animation et d'information est installée au cœur du centre.

## **Transports**

Un des objectifs forts du SYCTOM de l'Agglomération parisienne en matière de développement durable est le recours aux modes de transport alternatifs (voie fluviale et ferroviaire) pour limiter le trafic routier.

Concernant le centre de tri de Nanterre, des études ont été menées en concertation avec les acteurs du fluvial pour optimiser le transport alternatif pour certains matériaux triés (journaux-magazines). Cependant, la faisabilité technico-économique du transport direct du centre de tri vers l'usine de recyclage est loin d'être avérée. De nouvelles études sont en cours, les pistes envisagées s'orientent vers le regroupement des matériaux sur un site unique en Ile-de-France pour leur embarquement sur des barges spéciales.

## **Un chantier exemplaire**

### **Dépollution des sols : traitement et traçabilité**

En phase de préparation de chantier, d'importantes zones de terrain pollué ont été découvertes.

Un maillage rigoureux de prélèvements jusqu'à 5 mètres de profondeur, a permis de traiter de façon adaptée certaines terres et matériaux excavés, chargés d'hydrocarbures et de métaux lourds. Ils ont été acheminés vers le bio-centre d'Ecarchon (91) pour traitement, ou des CET de classes 1 et 2 suivant la nature de leur pollution. Environ 20 000 tonnes de terres polluées ont ainsi fait l'objet d'une démarche de traçabilité avec des bordereaux de suivi de déchets.

### **Prévention des pollutions des sols et des eaux**

Pendant le chantier, le déversement dans le sous-sol de produits (huiles de vidanges, de forage...), susceptibles de créer une pollution a été strictement interdit (sous peine de pénalités ou de facturation des travaux de dépollution) :

- utilisation d'huile de décoffrage bio-dégradable
- mise en place systématique de bacs de rétention couverts sous les contenants d'hydrocarbures (huiles, fuel)
- mise en place d'une fosse de décantage de l'eau de lavage des camions

### **Limitation du bruit et des vibrations**

Un état initial du site a été réalisé indiquant un niveau sonore qualifié de courant, voir de bruyant : plus de 65 dB (A).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'entreprise était tenue de tout mettre en œuvre pour la protection contre le bruit, vis à vis des travailleurs et des alentours du chantier. Pour cela, elle a dû réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible, compte tenu de l'état des techniques. Des moteurs électriques moins bruyants ont été utilisés à la place de matériels thermiques (exemple : compresseurs).

L'entreprise a retenu des procédés d'exécution, des modes opératoires et des matériels limitant les bruits. Elle devait également se conformer au respect des horaires de chantier en semaine et d'interdiction de travailler les samedis, dimanches et jours fériés.

Aucune plainte n'a été déposée pendant le chantier.

### **3 - Insertion sociale et amélioration des conditions de travail**

Inscrites dans la charte de qualité environnementale définie par le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, la démarche d'insertion sociale et l'amélioration des conditions de travail constituent des aspects essentiels de ce projet.

#### **Le volet social du développement durable : actif sur le site**

Le Centre de tri à Nanterre emploie actuellement près de 80 personnes.

Conformément à la charte de qualité environnementale, la société exploitant le centre, Generis, a travaillé en concertation étroite avec les associations d'insertion de Nanterre afin d'apporter un emploi solidaire à une proportion importante d'employés du centre. Depuis juillet dernier, sur 30 personnes issues des procédures d'insertion, 21 sont actuellement en CDI.

Generis a d'abord travaillé avec le PLIE (plan local d'insertion par l'économique) et la MILONA, mission locale de Nanterre pour le recrutement de personnes en insertion.

Avec l'ANPE, une évaluation en milieu de travail préalable à l'embauche a été effectuée sur une durée d'une semaine. Huit personnes ont été recrutées, dont quatre sont actuellement en CDI après un mois de période d'essai.

Un Forum de l'emploi a été organisé par la Mairie de Nanterre et Generis a pu y recevoir 70 personnes en entretien individuel.

Parallèlement, le recrutement local a été privilégié. A ce jour, près de 60% du personnel recruté en CDI habite Nanterre ou les communes limitrophes.

Depuis septembre 2004, Generis-Onyx poursuit sa collaboration avec le PLIE de Nanterre afin d'atteindre l'objectif fixé de partenariat au service du développement économique local.

## **Une meilleure ergonomie de travail**

Le SYCTOM a travaillé en collaboration étroite avec l'Université Paris V, l'entreprise retenue pour le process - la société Vauché - et les CRAM (Caisses Régionales d'Assurance Maladie) du Nord-Est et de l'Ile-de-France, sur l'ergonomie des postes de travail afin d'améliorer les postures et permettre un repos ponctuel par des appuis adaptés.

## **Réduction du bruit et de la poussière**

Les cabines de travail sont phoniquement isolées, les goulottes dans lesquelles sont jetés les matériaux sont équipées d'un revêtement absorbant le bruit ; les façades, les vitrages et les planchers ont été choisis pour leur absorption phonique.

Un travail de recherche avec la CRAM et l'INRS (Institut National de la Recherche Scientifique) a permis l'amélioration de la ventilation de la zone de tri. Un apport d'air frais venant de l'extérieur arrive à une vitesse étudiée de 0,3 m/s à 0,4 m/s et le débit d'air frais apporté est de 500 m<sup>3</sup>/heure par trieur.

## **Qualité, environnement et sécurité**

Generis-Onyx, l'exploitant du centre, s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable dont bénéficie le centre de tri de Nanterre par la mise en place rapide des Systèmes de Management de l'Environnement ISO 14001 et de la Qualité ISO 9001. Ces avancées permettent de maîtriser complètement l'ensemble des processus de production et de contrôle dans une perspective d'amélioration continue.

De même, afin de répondre à ses obligations en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs et de les maîtriser complètement, Generis a initié le déploiement d'un Système de Management de la Sécurité, OHSAS 18001.

Ainsi, le centre de tri de Nanterre disposera rapidement d'un véritable Système de Management Intégré de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

## 4 - Comment ça marche ?

*Cf. Schéma d'une ligne de tri en annexe*

Le process du centre de tri est conçu, installé et maintenu par l'entreprise Vauché.

Il comprend 3 lignes de tri identiques, autonomes et polyvalentes.

Le principe général est le tri négatif : les éléments indésirables sont retirés au fur et à mesure de la chaîne de tri. Tout le reste est valorisable et pourra redevenir une « matière première secondaire » après avoir été séparé par type de matériau.

Les collectes sont déchargées dans le hall prévu à cet effet. Puis un engin dépose les matériaux sur un tapis roulant. Ils sont dirigés vers une cabine de pré-tri manuel où sont ôtés les éléments perturbant le tri mécanique : le verre, les grands cartons et les films plastiques.

Ensuite, un premier séparateur mécanique dirige les corps plats (papiers/cartons) et les corps creux (bouteilles et certains corps plats) sur deux lignes différentes. Les corps plats vont vers le tapis de tri manuel qui leur est consacré.

Après le second séparateur à disques, les petits éléments, dénommés fines, sont extraits pour aller sur la ligne des refus, les papiers partent vers leur ligne manuelle, et les corps creux sur la leur. Sur chaque ligne de tri manuel, celle des « plats » et celle des « creux », les trieurs y éliminent les indésirables restants.

Les aciers sont séparés mécaniquement à l'aide d'un overband (aimant industriel) et sont conditionnés en paquets.

Les autres matériaux, une fois triés, sont conditionnés en balles pour leur conditionnement et leur stockage, dans l'attente de leur envoi vers les filières de recyclage adéquates.

## 5 - Où partent les matériaux triés ?

- **Papiers Cartons** : via filière Revipac, chez Les Papeteries de la Seine, à Nanterre (92), -> deviendront des cartons et des cartonnettes d'emballage.
  
- **Emballages liquides alimentaires - ELA** : via filière Revipac, chez Papeteries Matussière et Forest, dans les Vosges (88), -> deviendront du papier toilette, des essuie-tout, des boîtes à oeufs.
  
- **Acier** : ARCELOR (59) -> boîtes de conserve, canettes ou pièces automobiles
  
- **Aluminium** : via filière France Aluminium Recyclage, chez AFFIMET, à Compiègne (60) - > idem acier.
  
- **Plastiques** : via filière VALORPLAST - 18 usines de transformation de matière plastique en France.
  - PET clair -> fibres polaires, pots de fleurs, ...
  - PEHD - > tuyaux, bacs de collecte, flacons, mobilier urbain, ...
  
- **Gros de magasin** (papier coloré dans la masse) : hors contrat Eco-Emballages. L'exploitant du centre de tri en négocie directement la commercialisation.
  
- **Journaux-magazines** : contrat direct avec UPM-Chapelle-Darblay, à Grandcouronnes (76), -> papier journal.
  
- **Verre** : via filière Verre Avenir, chez SAMIN, (affineur pour Saint-Gobain), à Rosay-Saint-Albin (51), -> verre à usage alimentaire.

## 6 - Quelques chiffres

En 5 ans le SYCTOM a reçu 300 000 tonnes supplémentaires de collectes sélectives, dont 24% de hausse entre 2002 et 2003.

Le verre est majoritairement collecté à part dans des conteneurs spécifiques.

Pour 2003, sorties des centres de tri du SYCTOM, par type de matériau :

	En tonnes	en %
Journaux-magazines	46 424	54%
Gros de magasins	15 692	18%
EMR : emballages ménagers recyclables et cartons divers	11 765 et 2 605	} → 17%
Plastiques	6 485	
Emballages acier et emballages aluminium	1 741 18	} → 2%
Briques alimentaires	476	
Verre et divers	294 158	} → 1%

## Les chiffres du chantier

- Durée des travaux : 19 mois
- Effectifs chantier : 60 personnes
- Nombre d'heures travaillées : 130 000 heures
- Surface du site : 18 000 m<sup>2</sup>
- Surface de toiture : 11 000 m<sup>2</sup>
- Voirie : 3 500 m<sup>2</sup>
- Espaces verts : 4 000 m<sup>2</sup>
- Béton total : 5 000 m<sup>3</sup>
- Charpente métallique : 900 T
- Démarrage des travaux de process : juillet 2003
- Surface du process : 3 000 m<sup>2</sup>

## 7 - Annexes

### Les intervenants

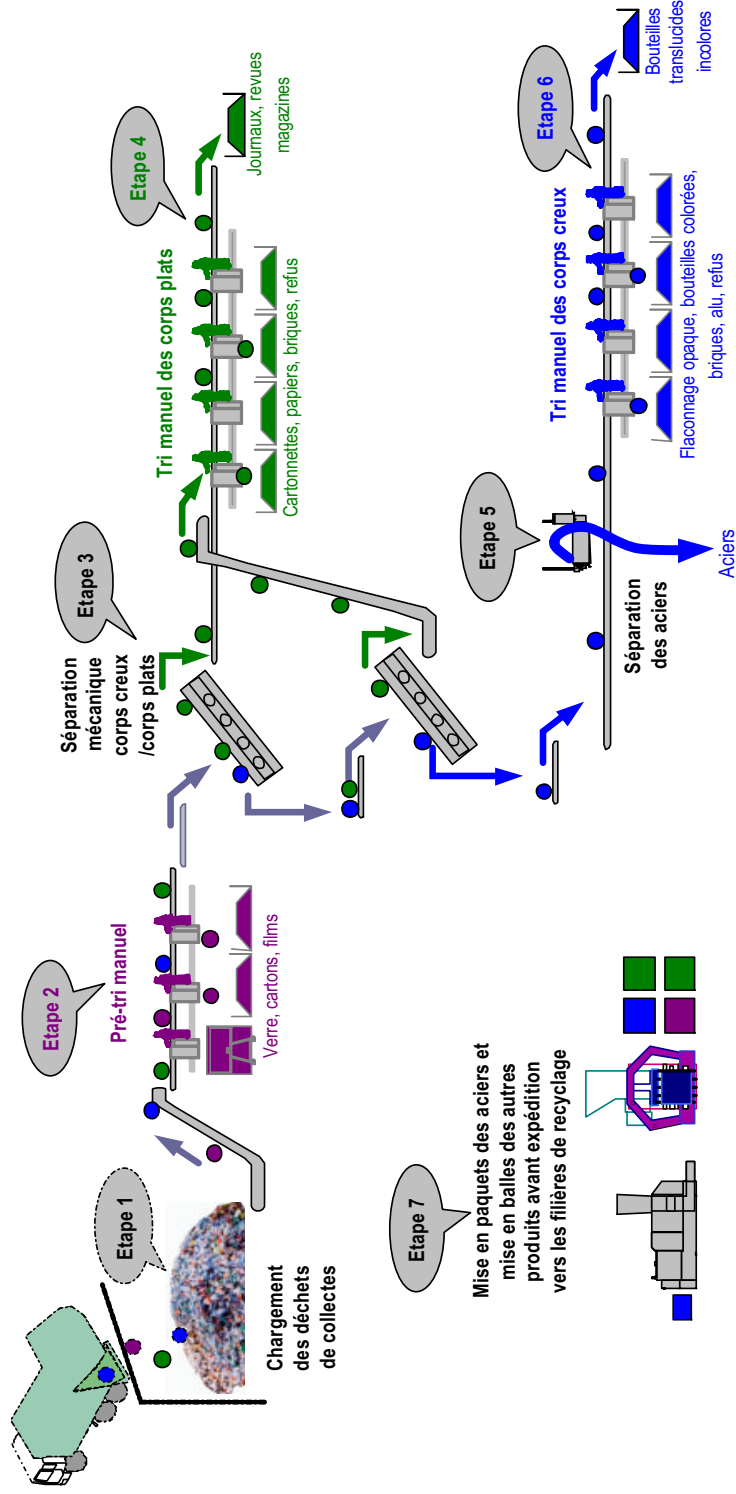
<b>Maître d'Ouvrage</b>	SYCTOM	35 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris	☎ : 01.40.13.17.00 Fax : 01.42.33.98.97
<b>Maître d'Oeuvre</b>	SYCTOM	57 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris	☎ : 01.40.13.17.00 Fax : 01.42.33.98.97
<b>Exploitant du Centre de tri</b>	Génériss	26, avenue du Champs Pierreux 92 022 Nanterre Cedex	☎ : 01 55 69 69 00 Fax : 01 55 69 68 11
<b>Architectes</b>	DAQUIN et FERRIERE	68 rue de Vincennes 93 100 Montreuil sous Bois	☎ : 01.48.59.51.50 Fax : 01.48.59.35.42
<b>Paysagiste</b>	H. SAUDECERRE	27 clos des Perroquets 94500 Champigny sur Marne	☎ : 01.48.80.94.56 Fax : 01.48.80.27.46
<b>BET Architecte</b>	BERIM	149 avenue Jean Lolive 93500 Pantin	☎ : 01.41.83.36.36 Fax : 01.41.71.06.33
<b>Bureau de Contrôle</b>	Bureau VERITAS	18 bd de l'hopital STELL 92563 Rueil Malmaison	☎ : 01.47.52.49.19 Fax : 01.47.52.49.65
<b>Coordinateur Sécurité</b>	PREVENTION CONSULTANTS	1 place Charles de Gaulle 78180 Montigny le Bretonneux	☎ : 01.39.44.76.00 Fax : 01.39.44.08.92
<b>Entreprise titulaire du marché bâtiment</b>	CHANTIERS MODERNES	Immeuble le Véronèse 1919 avenue Dubonnet 92411 Courbevoie Cedex	☎ : 01.49.97.52.59 Fax : 01.49.97.53.80
<b>Entreprise titulaire du marché équipements</b>	VAUCHE S.A.	17-19 boulevard Gambetta 08200 Sedan	☎ : 03.24.29.03.50 Fax : 03.24.27.44.06
<b>Zac des Guillaies aménageur</b>	SEMNA	8 rue Jules Gautier 92000 Nanterre	☎ : 01.55.17.19.00 Fax : 01.47.25.57.93
<b>Propriétaire du terrain</b>	Port Autonome de Paris	2 quai de Grenelle 75015 PARI S	☎ : 01.40.58.43.43 Fax : 01.44.37.73.02
<b>Ville d'accueil</b>	Nanterre	88/118 rue du 8 mai 1945 92000 Nanterre	☎ : 01.47.29.50.50. Fax : 01.47.29.53.78

Centre de tri du SYCTOM de l'Agglomération parisienne : 16 rue Lavoisier à  
NANTERRE - ☎ : 01 41 37 60 40 - Fax : 01 46 95 15 53












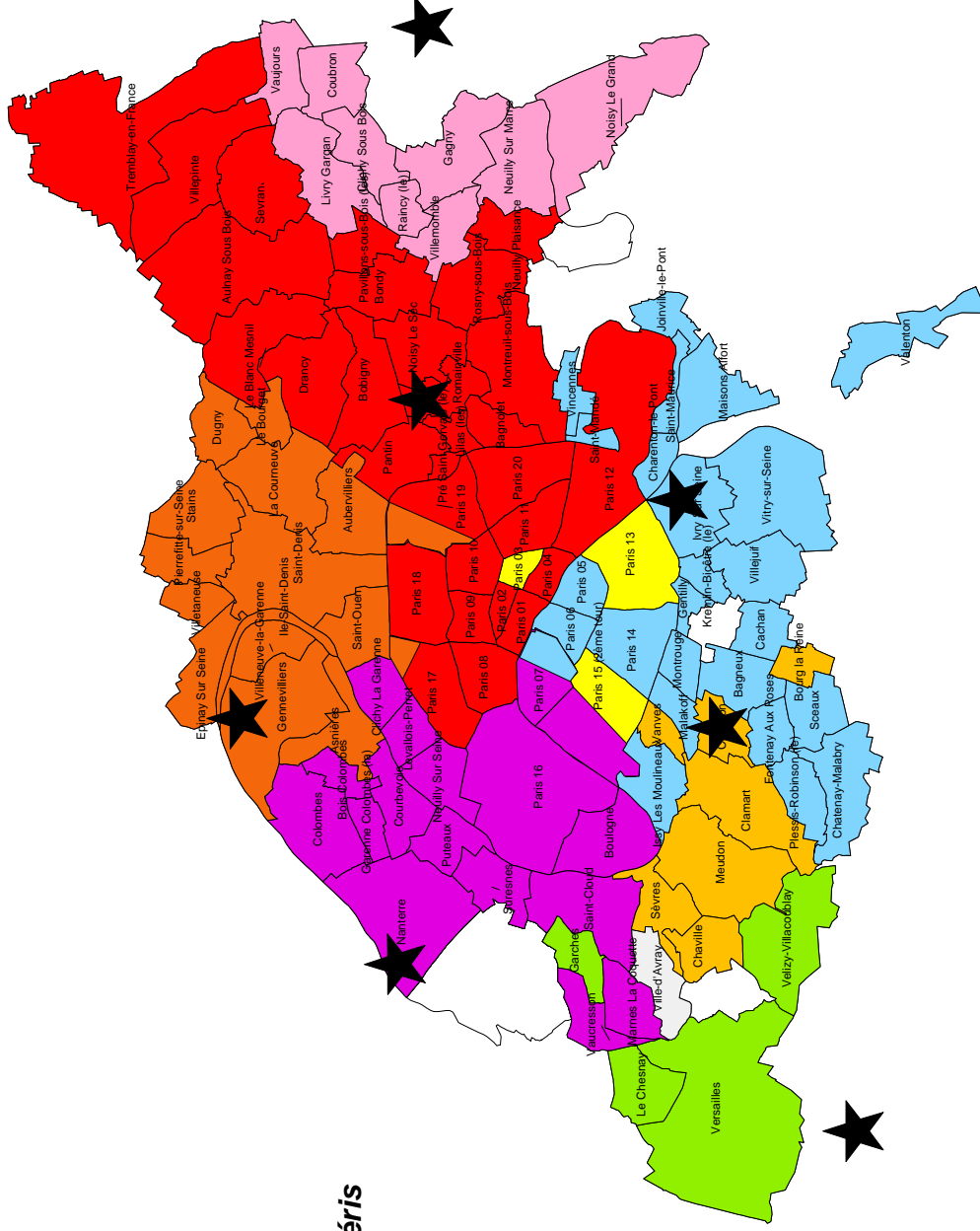
## Le Centre de tri de Nanterre

Procédé de tri d'une ligne multi-matériaux : Le centre de tri en comprend 3 identiques, acceptant chacune 10 000 tonnes de déchets par an



# Bassins versants collectes sélectives 2004

-  **Romainville**
-  **Gennevilliers**
-  **Chelles**
-  **Nanterre**
-  **Buc**
-  **Chatillon Générés**
-  **Ivry Sycotom**
-  **Ivry Générés**
-  **Ivry Valor**



## Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne : 1984-2004 20 ans déjà !

### L'EXPERIENCE, UN SOUTIEN MAJEUR POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### La genèse

En 1968, le département de la Seine est divisé en 4 départements. En 1984, la Ville de Paris, qui s'était substituée entre-temps à l'ancien département, était détentrice et gestionnaire des installations de traitement de déchets ménagers d'Issy, de Saint-Ouen et d'Ivry ainsi que du centre de transfert de Romainville. Devenue commune à part entière, la Ville de Paris souhaitait trouver un mode de fonctionnement associant le mieux possible les communes utilisatrices de ses installations.

En 1984, le Syndicat mixte central, le SYCTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) de l'Agglomération parisienne est créé. Composé alors d'une **soixantaine de communes**, il prend en charge de façon collective la gestion des installations de traitement des déchets ménagers de **4,5 millions d'habitants**. Deux syndicats primaires existaient déjà : le SITOM depuis 1982 (25 communes de Seine-Saint-Denis dont 15 directement utilisatrices des installations), et le SIELOM depuis 1983 (29 communes des Hauts-de-Seine).

Dès **1984**, le SYCTOM reçoit **1,96 millions de tonnes/an**. La production d'énergie à partir de la combustion des déchets - 218 000 TEP, tonnes équivalent pétrole - représente 1 mois et demi des besoins totaux en chaleur de la Capitale. L'électricité produite par les usines d'incinération équivaut à la production d'un barrage hydroélectrique moyen. Ces recettes couvrent 93 % des dépenses.

#### Aujourd'hui

En **2004**, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne traite et valorise **2,7 millions de tonnes de déchets ménagers** produits par **5,5 millions d'habitants** dans ses **89 communes adhérentes**, réparties sur **5 départements** (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne).

L'incinération représente aujourd'hui une économie en énergie de 320 000 TEP pour un tonnage équivalent à celui d'il y a 20 ans.

### Une logique de développement durable

Pour traiter et valoriser ces déchets, le SYCTOM a toujours mis en œuvre des moyens modernes et respectueux de l'environnement.

Il dispose désormais de : 3 centres de tri de collectes sélectives, 1 centre de tri pour les encombrants, 3 centres d'incinération avec valorisation énergétique, qui sont régulièrement modernisés pour préserver au mieux notre environnement.

Depuis 5 ans, le tonnage des collectes sélectives reçues progresse. Il est en 2004 de 130 000 tonnes.

**Diversifier les modes de valorisation des déchets**, selon le constant principe de proximité et de maîtrise des coûts pour les collectivités adhérentes, **développer le recours aux modes de transport alternatifs** (voie fluviale et ferroviaire) pour limiter le trafic routier sont des objectifs forts du Syndicat dans une logique de développement durable.

Les projets en cours s'inscrivent dans cette politique : centres de tri à Sevrans et à Paris XV, unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis.

Le SYCTOM cherche désormais à se placer plus dans une logique de mutualisation des équipements existants, à instaurer une coopération intersyndicale, qu'à posséder des installations en propre. Par exemple, pour réduire la mise en CET, en 2004, 160 000 tonnes ont été traitées dans des centres privés.

### Et pour l'avenir

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a décidé de s'engager dans une politique active de **prévention et de réduction des quantités de déchets à traiter**.

Innovant dans ce secteur, le Syndicat s'appuie sur deux axes majeurs : la mise en place d'une dynamique de sensibilisation et d'incitation sur son propre territoire, et des actions préventives directes dans le domaine de la consommation et du réemploi. La diffusion d'un autocollant « Stop pub » auprès des habitants de son territoire témoigne de cette volonté.

*Plus d'information sur le SYCTOM : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)*

**MARTINE CARTIER, SERVICE DE PRESSE SYCTOM, 16 RUE D'ECANCOURT – 78510 TRIEL-SUR-SEINE - TEL : 01 39 27 19 11 – MOBILE : 06 15 23 28 59 – EMEL : [martine.cartier@wanadoo.fr](mailto:martine.cartier@wanadoo.fr)**